

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**Liberté-Egalité-Fraternité**  
**COMMUNE D'ALTVILLER**

**Conseil Municipal du 7 septembre 2012**

1. Demande de subvention DETR
2. Adhésion Contrat assurance groupe statutaire
3. Approbation du rapport relatif au transfert du Complexe nautique de Saint-Avoid
4. Répartition du FPIC entre la CCPN et les Communes membres
5. Bilan des Jobs d'été
6. Travaux 2012 :
  - Eclairage public
  - Foyer
  - CD 22
7. Bilan déchetterie 2<sup>ème</sup> Trimestre 2012
8. Attribution du logement « Presbytère »
9. Divers

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
EN DATE DU 07 SEPTEMBRE 2012

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à 19 heures 30 au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BALLEVRE Jean-Jacques, Maire de la commune.

**Etaient présents :**

M. DERU Claude – Melle WEINACKER Angèle – Mme TALAGA Joëlle – M. GERARD Michel – M. MULLER Serge – M. MATZ Jean-Pierre – M. CLAMME André – M. SENSER Gérard – Melle PICQ Anne-Louise - M. MONTALBANO Jean- Pierre - Mme DE GOBBI Sarah

**Absents excusés :** M. PENNERAD Pascal – M. BIEGEL Fernand

**Procuration :** M. PENNERAD Pascal a donné procuration à M. BALLEVRE Jean-Jacques  
M. BIEGEL Fernand a donné procuration à M. MONTALBANO Jean- Pierre

**Secrétaire de séance :** Conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des collectivités territoriales, Mme TALAGA Joëlle est nommée secrétaire de séance.  
Madame RIFF Laurence étant auxiliaire du secrétaire.

**1° Demande de subvention DETR**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal :

- qu'une étude concernant l'éclairage public a été réalisée impasse des primevères et au lotissement communal.

- Que le montant total des devis s'élève à 45 215, 70 €
- que l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) a été sollicitée
- que la réhabilitation de l'éclairage public fait partie des dossiers éligibles à la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- de solliciter une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux DETR, de 30 % sur un montant de travaux de 45 215.70 € H.T
- de financer ces travaux par subventions et auto financement
- d'autoriser Monsieur Jean-Jacques BALLEVRE, maire à signer toutes les pièces administratives nécessaires à la réalisation de cette opération dans la limite des crédits ci-dessus énoncés

## **2° Adhésion Contrat assurance groupe statutaire**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal :

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurance souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

Vu le Code des assurances

Vu le Code des marchés publics

La Commune a, par délibération du 7 octobre 2011 demandé au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Moselle de souscrire pour son compte un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents, en application de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et du décret n° 86-552 du 14 mars 1986.

Monsieur le Maire expose que le Centre de gestion a communiqué à la Commune les résultats la concernant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**DECIDE** d'accepter la proposition suivante :

**Assureur** : CNP ASSURANCES

**Courtier gestionnaire** : SOFCAP

**Durée du contrat** : capitalisation

**Préavis** : Adhésion résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de 6 mois avant l'échéance du 1<sup>er</sup> janvier

- Agents titulaires ou stagiaires non-affiliés à la CNRACL et des agents non titulaires de droit public (IRCANTEC)

Tous les risques avec une franchise de 10 jours fermes en maladie ordinaire

Taux : 1.05 %

Taux garanti jusqu'au 31 décembre 2014

**DECIDE** d'autoriser Monsieur le Maire à prendre et à signer les conventions en résultant et tout acte y afférent.

**CHARGE** Monsieur le Maire à résilier, si besoin, le contrat d'assurance statutaire en cours.

### **3° Approbation du rapport relatif au transfert du Complexe nautique de Saint-Avoid**

Vu le Code Général des Impôts notamment l'article L. 1609 nonies C IV,

Vu la création de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) par le Conseil Communautaire du Pays Naborien, en séance du 25 novembre 2011, point n° 9 ;

Considérant le travail de la Commission Locale chargée d'évaluer les transferts de charges (CLECT) qui s'est réunie le vendredi 3 février 2012 et a remis son rapport à Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Pays Naborien

Considérant l'évaluation des charges transférées relative au transfert du complexe nautique de la Ville de Saint-Avoid ;

Considérant que cette évaluation et la répartition de ces charges entre les communes aboutissent à une ventilation de l'attribution de compensation, pouvant être révisable aux cours de l'année 2012 ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire du Pays Naborien en séance du 13 février 2012, point n° 3 ;

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal à :

- Prendre acte de la délibération du Conseil Communautaire du Pays Naborien séance du 13/02/2012, point n° 3, et du rapport de la commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges, document ci-annexé ;
- Homologuer le calcul de l'attribution de compensation pour la commune ;
- Autoriser Monsieur le Maire à lui donner tous pouvoirs pour l'exécution de la présente délibération.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité les propositions de Monsieur le Maire.

### **4° Répartition du FPIC entre la CCPN et les Communes membres**

L'article 144 de la loi de finances initiale 2012 a prévu la création d'un mécanisme de péréquation horizontale pour le secteur communal.

Ce nouveau mécanisme de péréquation, appelé fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC), consiste à prélever une partie des ressources de certains EPCI et Communes, afin de la reverser à des EPCI et Communes moins favorisés.

Les dispositions en vigueur prévoient que le Conseil Communautaire doit se prononcer sur la répartition du FPIC entre l'EPCI et ses Communes membres avant le 30 juin 2012 (voir ci-joint la répartition de droit commun actuelle entre les Communes de la Communauté de Communes du Pays Naborien pour un montant global de 171.591 €).

La présente délibération n'est valable que pour l'exercice 2012, afin de prévoir sereinement les répartitions futures et leurs critères.

Validée par le Conseil Communautaires du 26 juin 2012.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

APPROUVE, à l'unanimité la répartition du FPIC entre la CCPN et les Communes membres telle que présentée. La part à réserver par la Commune d'Altviller s'élève à 928 €

### **5° Bilan Job d'été**

5 Jeunes, 1 fille et 4 garçons ont été embauchés, et ont réalisé de nombreux travaux dans la commune.

- Travaux d'aménagement du garage : étagères + rangement
- Aménagement salle archives : étagères
- Peinture
- Elagage
- Inventaire des clés des différents bâtiments

Le bilan financier est le suivant :

- |                                   |            |
|-----------------------------------|------------|
| - Achat de matériel :             | 1 417.72 € |
| - Salaires + charges patronales : | 2 905.10 € |

Le bilan est positif. Un grand merci aux encadrants pour leur disponibilité.

### **6° Travaux 2013**

#### **a) Eclairage public**

Le dossier de demande de subvention pour l'éclairage public impasse des primevères et lotissement communal a été envoyé à l'ADEME. Nous attendons la réponse.

#### **b) Foyer**

L'étude acoustique est prévue dans la semaine du 10 au 14 septembre. Nous attendons le résultat de l'étude pour décider de la suite à donner à ce dossier.

#### **c) CD 22**

Trois compteurs de vitesse ont été installés le lundi 3 septembre et seront enlevés le mardi 11 septembre.

La commission des travaux sera réunie pour analyser les résultats et donner suite à ce dossier.

### **7° Bilan déchetterie 2<sup>ème</sup> Trimestre 2012**

Présentation du bilan des frais d'exploitation des déchetteries intercommunautaires de l'Hôpital et de Valmont pour le 2<sup>ème</sup> trimestre 2012. Les documents sont consultables en Mairie.

### **8° Attribution du logement « Presbytère »**

Monsieur BALLEVRE Jean-Jacques se retire pour cette délibération.

Monsieur Claude DERU, premier adjoint informe le Conseil Municipal que Monsieur et Madame SCHNEIDER ont donné leur préavis, et qu'ils quittent le logement le 1<sup>er</sup> octobre 2012.

Lors d'un précédent Conseil, nous avons évoqué les travaux à effectuer dans ce logement à savoir :

- Remplacement de 3 fenêtres
- Remplacement de 2 radiateurs
- Vider le grenier avec l'association AIDE de Folschviller
- Isoler le grenier avec la pose de laine de verre sur le plancher.

Nous profiterons que le logement soit vide pour réaliser ces travaux.

Le loyer de ce logement est de 297.36 € avec le garage.  
On envisage de demander un loyer pour le garage de 50 € par mois.

Le loyer du logement sera indexé chaque année sur le coût de l'indice de la construction.

Nous avons un candidat pour le logement. Il s'agit de Monsieur BALLEVRE Sébastien. Aucune publicité n'a été faite, comme pour les autres logements où il y avait déjà un candidat.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, par 10 voix pour et 2 abstentions :

- D'attribuer le logement à Monsieur Sébastien BALLEVRE
- De demander un loyer de 297.36 € pour l'appartement et de 50 € pour le garage

### **9° Divers**

- Les subventions pour la construction d'éveil et de jeux ont été versées :
  - Conseil Régional : 8 391.03 €
  - FEDER : 25 926.10 €
- Une subvention Conseil Général « Amende de police » pour la place Impasse des primevères a été accordée pour un montant de 3190 € soit 30 % du montant des travaux
- Une subvention Conseil Général pour la restauration des cloches a été accordée pour un montant de 1237 €
- Les travaux d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite ont été réalisés au cimetière. Il ne reste plus que la rampe à poser.
- Le hangar Lavannier a été vendu à la SCI ZINA, qui souhaite construire une tuerie de poulets. Un courrier en recommandé avec accusé de réception, a été envoyé à la SCI ZINA, pour faire suspendre les travaux du fait qu'aucune demande d'urbanisme n'a été faite.
- Les panneaux franciques aux entrées du village ont été installés.
- La structure jeux à l'école a été remise en état.

- La journée « Nettoyons la nature » aura lieu le samedi 22 septembre 2012
- Une réunion publique sur l'Histoire du Marais d'Altviller aura lieu le vendredi 21 septembre 2012 au foyer

**ALTVILLER le 7 septembre 2012**

**Le Maire**

**M. BALLEVRE Jean-Jacques**